Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_137-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **dix-huit novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, M. Axel LE CARDINAL.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Fabrice LEMERCIER	a donné procuration à	Mme Sandra LE MEUR
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Isabelle LE GALL
M. Franck LUCAS	a donné procuration à	M. Patrick ALLAND
Mme Marie-Odile SCOUPE	a donné procuration à	M. Axel LE CARDINAL
Mme Jennifer MONTIS	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE
Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-137

Rapporteur : Roland RAOULT, Adjoint au Maire aux travaux, à la voirie et à la sécurité

OBJET : TRAVAUX - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE MARCHÉ À BON DE COMMANDE POUR LA RÉALISATION DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES

Monsieur Roland RAOULT, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que début 2012, un partenariat a été mis en place entre l'agglomération de Saint-Brieuc et la Ville de Saint-Brieuc.

Depuis 2012, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Ville de Saint-Brieuc ont engagé une démarche partenariale visant à harmoniser les pratiques en matière de relevés topographiques. Cette coopération s'est notamment traduite par la mise en place d'une station GPS permanente, l'élaboration de procédures communes de contrôles ainsi que par la mutualisation des équipements topographiques.

Face à l'accroissement des besoins en relevés topographiques liés aux projets d'aménagements, à la gestion du patrimoine et aux obligations réglementaires de localisation précise des réseaux issues de la réforme des DT-DICT, un premier groupement de commandes a été constitué en 2014.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_137-DE

Deux autres groupements lui ont succédé pour les périodes 2017-2019 puis 2019-2023 et enfin le dernier en cours attribué en août 2023 aux bureaux d'études ADRE RÉSEAUX, ETA et QUARTA pour une durée initiale de deux ans, puis reconduit pour une période supplémentaire de deux ans, soit jusqu'en août 2027.

Cette démarche poursuit plusieurs objectifs :

- Mettre en œuvre une organisation commune à l'échelle de l'agglomération afin de disposer de relevés topographiques homogènes pour les projet d'aménagement ainsi que de plans de récolement des surfaces et des réseaux destinés à la gestion du patrimoine ;
- Disposer d'un outil de commande mutualisé permettant d'éviter le lancement de consultations pour chaque opération ;
- Supprimer les commandes redondantes ;
- Garantir un contenu homogène des relevés topographiques grâce à un cahier des charges commun et à des procédures de contrôles unifiées ;
- Assurer la diffusion des relevés réalisés via l'extranet.

A ce jour, 30 communes et Saint-Brieuc Armor Agglomération appliquent un cahier des charges commun pour la réalisation des relevés topographiques, garantissant la cohérence, la lisibilité, la réutilisation et l'assemblage des données produites.

Les relevés topographiques réalisés à l'issue des travaux d'aménagement (plans de récolement) permettent également d'assurer la mise à jour continue du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), fond de plan cartographique de référence utilisé dans le cadre des réponses aux DT-DICT. Ce référentiel, rendu nécessaire par la réglementation, contribue à fiabiliser le repérage des réseaux enterrés et à renforcer la sécurité des interventions à proximité de ceux-ci.

Afin d'assurer la continuité de cette démarche mutualisée, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes. Celui-ci a pour objet de coordonner et regrouper les achats de ses membres afin de réaliser des économies d'échelle, d'optimiser les procédures de passation des marchés publics et de garantir une prestation homogène sur l'ensemble du territoire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique, les modalités de fonctionnement du groupement sont définies dans une convention constitutive. Celle-ci prévoit que Saint-Brieuc Armor Agglomération assure les fonctions de coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché, notamment de sa signature et de sa notification au nom de l'ensemble des membres.

Chaque collectivité membre demeurera responsable, pour ses besoins propres, de l'exécution du marché, tant sur le plan matériel, par l'émission des bons de commande, que sur le plan financier, par le règlement direct des prestations qui la concernent.

La convention prévoit également que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Les représentants des membres du groupement pourront participer aux travaux de cette commission avec voix consultative en qualité de personnalités techniques compétentes.

Le futur marché sera conclu pour une durée de deux ans, reconductible une fois pour une période de deux ans, avec une prise d'effet prévisionnelle en août 2027.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_137-DE

Au regard de l'évolution des besoins constatés dans le cadre du marché en cours, et afin d'équilibrer le nombre de commandes tout en optimisant les moyens humains et matériels mobilisés par le futur titulaire, il est proposé de retenir une consultation organisée en deux lots : un lot regroupe les communes adhérentes et un lot regroupe les services de SBAA.

Cette organisation permettra ainsi de mieux répartir les commandes entre les différents périmètres d'intervention et de favoriser une mobilisation adaptée des moyens nécessaires à l'exécution des prestations.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la constitution de ce nouveau groupement de commandes, d'autoriser la signature de la convention constitutive correspondante ainsi que la mise en œuvre de la procédure de passation du marché dans les conditions définies ci-dessus.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de disposer de relevés topographiques pour les projets et de récolement de surfaces et de réseaux pour la gestion du patrimoine et la mise à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de relevés topographiques pour avoir une démarche commune au niveau du territoire de l'agglomération et supprimer les doubles commandes ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de relevés topographiques pour disposer d'un outil simple et efficace évitant de lancer des consultations projet par projet, pour permettre une mutualisation des procédures de marché ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE l'adhésion de la Commune de TREGUEUX au groupement de commandes pour la réalisation de relevés topographiques ;**
- **APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commande jointe en annexe ;**
- **AUTORISE Madame Sandra LE MEUR, Maire, ou son représentant, à procéder à la signature de la convention.**

A Trégueux, le 20 novembre 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR